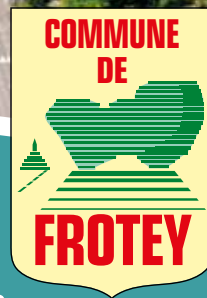




Chez vous

à **Frotey**



FÉVRIER 2016 • INFORMATIONS MUNICIPALES N° 99

Sommaire

Le mot du maire.....	p. 3
Les séances du Conseil Municipal.....	p. 4
Nouvelles de la Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV)	p. 6
Finances	p. 7
Travaux.....	p. 9
Enfance et Jeunesse	p. 12
Vie communale	p. 14
Mise à l'honneur	p. 24
Disparition d'André Dormoy	p. 28
Commémoration 8 mai 1945.....	p. 29
Distinctions	p. 30
Communication.....	p. 31





**UNE NOUVELLE FAÇON
D'ÊTRE CONSEILLÉ.**

comptoir
des vignes

11, rue Jean Poirey • **QUINCEY** • 03 84 97 34 36

LABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



Chauffage - Climatisation

- Entretien
- Dépannage 7j/7
- Gestion d'énergie
- Amélioration, rénovation



- Particuliers
- Collectivités
- Industries

03 84 75 84 76

**2, rue Gustave Courtois
70000 PUSEY**

La Fontaine Aux Vins

35, route de St-Loup - 70000 VESOUL

Tél. 03 84 75 41 95

www.la-fontaine-aux-vins.com

 /LaFontaineAuxVins

www.vinsminute.fr

sur 300m² : Vins fins - Vrac - Brasserie
Coffrets Cadeaux - Produits Régionaux
+ Location Salle des Fêtes



NOUVEAU ET UNIQUE EN HAUTE-SAÔNE



spécialiste des marques



VESOUL AUTOMOBILES

Anciennement Brunella

Vente de véhicules neufs et occasions
Espace occasions reprises
Réparations toutes marques
Prêt de véhicules
Spécialiste 4X4

> www.vesoul.automobiles.fr

6, avenue de l'ancienne Mairie - 70000 FROTEY LES VESOUL
Tél. : 03.84.75.59.00

Le mot du maire

Chers Concitoyens,

A l'aube de l'année 2016, je suis une nouvelle fois heureux de vous présenter un bulletin municipal qui vous apporte à chaque fois des informations et une rétrospective variée de l'année écoulée.

Lorsqu'une nouvelle année commence on espère toujours qu'elle sera meilleure que la précédente. Comme chacun le sait notre pays a connu des moments d'extrême gravité, et je souhaite avant tout que nous nous retrouvions tous sans distinction, à travers des valeurs essentielles de respect, de solidarité, de tolérance et d'égalité.

Il est nécessaire d'être ambitieux pour l'avenir et la survie du village à long terme. La construction sereine d'un futur ne peut se faire au rythme des opportunités politiques ou économiques mais sur la base d'un projet d'avenir fondé sur une vision prospective de l'évolution du village, compte tenu de ses particularités.

Je compte sur vous pour continuer à faire de Frotey un lieu où l'on se plaît à vivre.

Comme toujours, je reste à votre entière disposition en Mairie et dans chaque quartier pour aller à votre rencontre ou vous recevoir.

Je vous adresse au nom du Conseil Municipal et du personnel communal tous mes vœux de bonne et heureuse, et meilleure année 2016.

Avec mon entier dévouement

Jean-Marie Schiber

Les séances du Conseil Municipal

Elles se tiennent régulièrement à un rythme mensuel. Nous vous rappelons que chaque séance reste ouverte au public. Voici pour votre information, les principaux sujets traités lors des deux derniers conseils de l'année 2015.

Jeudi 29 octobre 2015

Communication

Le maire donne les principales informations intéressant la vie communale des deux derniers mois, commentées ensuite par chaque adjoint.

SIED 70 – Transfert compétence infrastructures de recharges électriques

Le Conseil Municipal décide de transférer la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables » au SIED 70.

Affouage 2015-2016 – Liste des affouagistes

Le Conseil Municipal arrête la liste des affouagistes au nombre de 31.

Assiette et destination des coupes – exercice 2016-2017

Le Conseil Municipal approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2016-2017 dans les parcelles n° 20, 23 et 44.

Création de vestiaires de football

Le Maire rappelle que la délibération actant la création de vestiaires en 2016 a été prise lors de la séance du 27 août 2015, que les dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès des instances concernées et que le permis de construire est en cours d'instruction.

Cimetière (voir tableau)

La procédure de reprises des tombes constatées en état d'abandon étant définitivement close depuis le 27 août 2015, le Conseil adopte le nouveau règlement du cimetière conforme aux nouvelles dispositions qui comprend la tarification des concessions et arrête la programmation des travaux de première nécessité.

Concessions Funéraires	Surface	Durée (ans)	Prix (TTC)
Pleine terre	1 ou 2 places (2m²)	30	155 €
Pleine terre	1 ou 2 places (2m²)	50	200 €
Caveau	2 places (2m²)	30	155 €
Caveau	2 places (2m²)	50	200 €
Caveau	4 places (4m²)	30	310 €
Caveau	4 places (4m²)	50	400 €
Columbarium collectif	Une urne	50	535 €
	Deux urnes	50	840 €
	Trois urnes	50	1070 €
Columbarium individuel	Quatre urnes (Maxi)	15	300 €
		30	600 €
Caveau cinéraire (cavurne)	Quatre cendriers (Maxi)	15	250 €
		30	500 €
Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir			30 €
Taxe ultérieure inhumation			50 €
Vacation funéraire			10 €



Les séances du Conseil Municipal

Décision modificative n° 1 Budget communal

Des opérations comptables ont été effectuées afin de procéder au remboursement anticipé d'un prêt.

Mercredi 2 décembre 2015

Nouvelles dispositions relatives au CCAS

Suite à l'article 79 de la loi NOTRe qui autorise la dissolution des CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le Centre Communal d'Action Sociale.

Eau – fixation du prix de l'eau pour 2016

L'équilibre du budget Eau fixe l'abonnement à 15 € par semestre soit 30 € pour l'année et le prix du m³ à 2 € sur lequel s'ajoute la taxe de l'Agence de l'Eau pour la pollution (0,29 €), ce qui porte le prix du m³ à 2,29 €.

Pour information, la redevance unique d'assainissement (compétence CAV) est composée d'une part variable de 1,79 € le m³ et une part fixe de 14,48 €. La taxe de l'Agence de l'Eau afférente à la modernisation des réseaux de collecte est de 0,16 €/m³.

CAV – Projet de schéma de mutualisation des services

Le Maire donne lecture du projet de schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération de Vesoul dont le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Redevance d'occupation du domaine public pour 2016

La redevance annuelle concernant le commerce ambulant est fixée à 60 € pour l'année.

Délégation au Centre de Gestion de Haute-Saône

- *Contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel*

Le Conseil Municipal décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le soin de procéder à une nouvelle consultation en vue de souscrire une police d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel.

- *Nomination d'un conseiller de prévention*

Conformément à la réglementation en vigueur sur l'hygiène et la sécurité au travail, il a été décidé de nommer un assistant de prévention dont la prise de fonction sera effective après une formation de cinq jours.

Décision modificative n° 2 – Budget communal

Des opérations comptables ont été effectuées afin de procéder à la création d'une opération d'investissement relative au projet de vestiaires.



Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV)



Compétence assainissement

Comme vous le savez, la vie de notre Commune est étroitement liée à celle de la CAV (Communauté d'Agglomération de Vesoul). Bon nombre de compétences sont à présent exercées par la structure intercommunale, dans un esprit de meilleure gestion et d'exercice des compétences à une échelle mieux adaptée.

Parmi les récents transferts, la compétence assainissement est à présent totalement exercée par la CAV. Celui-ci implique un nouveau mode de fonctionnement pour la facturation des services de l'eau et de l'assainissement.

Précédemment et jusqu'en 2015, les communes géraient l'eau et l'assainissement et disposaient de budgets dédiés à ces compétences.

A compter de l'année 2016, les communes continueront à s'occuper de la gestion de l'eau (travaux sur le réseau, distribution de l'eau et facturation aux usagers). En revanche, l'assainissement est définitivement passé sous gestion intercommunale. Cela signifie que la CAV prend dorénavant à sa charge toutes les interventions qui concernent l'assainissement et facturera l'utilisateur de manière séparée.

Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2016

Redevance EAU	Droit fixe	Agence de l'Eau « Lutte contre la pollution »	Part variable ASSAINISSEMENT	Part fixe	Agence de l'Eau « Modernisation des réseaux de collecte »
2,00 € le m ³	15 € par semestre	0,29 € le m ³	1,79 € le m ³	7,24 € par semestre	0,16 € le m ³
Facturation Commune			Facturation CAV		

Le budget communal

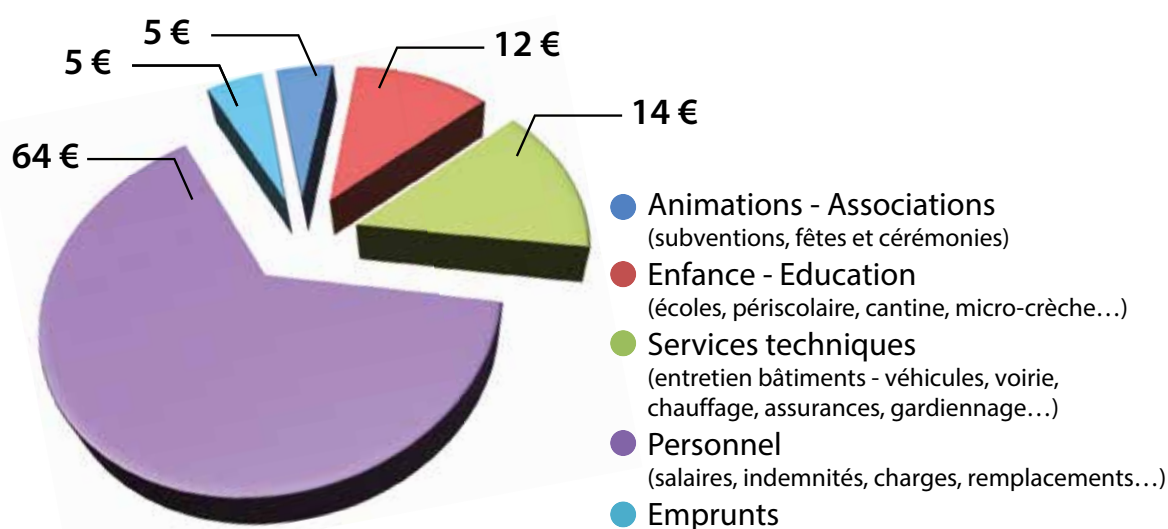
Ainsi que nous l'avions présenté l'an dernier, le budget communal connaît une certaine stabilité.

Pour 2015, il s'est établi à **1 033 458 €** en fonctionnement et **397 728 €** en investissement.

Vous trouverez ci-contre une représen-

tation graphique des différents postes de dépenses du budget. Il est précisé que le graphique ne représente que les charges dites de fonctionnement. Nous vous présentons les dépenses liées à l'investissement dans les pages suivantes.

Voici pour 100 € dépensés la répartition par nature de dépense :



Voici également le détail des soutiens apportés en 2015 par la Commune aux associations locales ou oeuvrant pour notre Commune :

ANPAA 70	20 €	Fédération des Anciens Combattants	294 €
Les Croqueurs de pommes	45 €	Union Sportive	500 €
Les Habitants du Sabot	98 €	USEP 70	44 €
AHSSEA (Sauvegarde)	294 €	Coopérative et gratuité scolaire Élémentaire	4 410 €
Club des Aînés	294 €	Coopérative et gratuité scolaire Maternelle	2 457 €

Finances



Dans un contexte national très contraint en matière de finances, l'action des élus consiste principalement à rechercher des économies dans le fonctionnement (économies d'énergie, optimisation des dépenses et des achats effectués).

Un zoom sur les assurances

Ces dernières années, les coûts des contrats d'assurance pour la couverture des risques liés aux activités communales ont connu une progression constante. C'est pourquoi, nous avons engagé une remise à plat de tous les contrats et procédé

à une mise en concurrence. Ce travail a au final porté ses fruits avec une économie d'environ 25% et des niveaux de garanties meilleurs.

Tout cela afin de poursuivre notre engagement de ne pas augmenter la fiscalité locale supportée par chacun des contribuables. Pour rappel, les taux des 3 taxes locales restent inchangés depuis 2003 :

taxe sur le foncier bâti	18,85 %
taxe sur le foncier non bâti	29,98 %
taxe d'habitation	6,62 %

Vous pouvez compter sur notre action et notre parfaite vigilance dans cette maîtrise malgré un contexte particulièrement défavorable, en particulier avec une baisse importante de nos recettes en provenance des dotations reçues de l'Etat.

Pour autant, notre priorité reste l'investissement dans nos infrastructures et nos équipements.





Travaux

Rue Marcel Rozard pendant les travaux d'aménagement.



Aménagement et sécurité

L'année 2015 a connu une série de travaux importants pour notre commune. Certains plus visibles que d'autres. C'est pourquoi, nous revenons sur ces différents chantiers et aménagements.

Sécurisation de la rue

Marcel Rozard et du carrefour à feux

Les travaux d'élargissement du trottoir du haut de la rue Rozard ont été réalisés dans la deuxième quinzaine de juillet. Les feux tricolores ont été remis en service début septembre. Ces travaux avaient pour but de sécuriser l'accès piétonnier dans cette zone, en reculant le point d'arrêt des feux. Rappelons que ce lieu est fréquenté quotidiennement par les familles conduisant les enfants à l'école et permet à présent de relier en toute sécurité le centre du village à l'espace de service (écoles, mairie, micro-crèche, salle des sports et espaces sportifs).

L'écoulement de la circulation a retrouvé depuis son rythme normal. Il est recommandé aux automobilistes venant de Vesoul de bien s'arrêter au niveau du feu tricolore pour déclencher la boucle de détection.

Le coût de ces travaux a été de 29 619 €. La commune a obtenu les financements suivants : CAV

(10 000 €), Conseil Départemental (3 999 €) et Réserve Parlementaire du Sénateur (5 000 €)

Rénovation du cimetière communal

Il est rappelé que le Conseil Municipal avait engagé à partir de 2011 une procédure visant à la reprise de certaines concessions. Cette procédure de reprise des concessions en déshérence a été clôturée le 13 juillet 2015. Aient été ciblées les tombes qui n'étaient plus entretenues ou qui représentaient un danger pour les passants. Depuis quatre ans, les familles ont été informées par voie d'affichage à l'entrée du cimetière et sur les tombes identifiées. Elles pouvaient bien entendu pendant ce délai faire état de leur volonté en engageant les travaux et faire ainsi sortir leur concession de la procédure. Au final, ce sont environ 95 tombes qui ont été déclarées en déshérence. Les emplacements devront être progressivement libérés et l'intervention d'une entreprise agréée s'opérera avec tout le respect dû à nos défunts.

La procédure a également permis d'identifier des tombes présentant un intérêt patrimonial et qui seront conservées.

Une première tranche de travaux a eu lieu la deuxième quinzaine d'octobre. Un caveau communal a été créé pour conserver les restes issus des tombes reprises. Le caveau-chapelle Didier a été rénové et accueillera les soldats morts pour la France.

L'espace cinéraire du cimetière a été complété par un espace de disper-



Travaux



sion des cendres (jardin du souvenir) et par la construction de quatre nouvelles cavurnes.

La commission des travaux et du cimetière a, à cette occasion, travaillée à l'élaboration d'un règlement. Ce règlement du cimetière a été présenté et adopté par le Conseil Municipal dans sa séance du 29 octobre 2015. Il est consultable en Mairie.

Mise en accessibilité des bâtiments publics

La réglementation autour de la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments publics a évolué et a rendu obligatoire la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmée. Ce travail a été mené avec l'accompagnement du technicien de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Haute Saône.

Cette démarche permet de déterminer les travaux à réaliser dans les bâtiments communaux et d'en fixer le calendrier.

Par ailleurs, tous les travaux que nous entreprenons prennent en compte l'accès aux services pour les personnes à mobilité réduite et de façon plus générale, à toutes personnes porteuses d'un handicap.

Projets à venir :

Le projet Aménagement du plateau sportif

Durant l'année écoulée, l'équipe municipale autour du Maire et de ses Adjointes, s'est engagée dans un travail de réflexion autour de la question des vestiaires et espaces autour du



stade de football. Ce sujet depuis longtemps cherchait une solution aux problématiques rencontrées. A savoir, principalement l'inadaptation des vestiaires face à la croissance de l'effectif du club de football de l'US Frotey.

L'Union Sportive de Frotey assure le fonctionnement du club de football, club très actif avec un nombre de licenciés en constante augmentation de 160 licenciés encadrés par 21 personnes.

Chaque samedi, le nombre de joueurs varie entre 82 et 160 joueurs, suivant le programme du district, soit en moyenne 121 joueurs.

Le bâtiment vestiaire dont la construction date de l'année 1980, de par sa vétusté et sa superficie restreinte ne répond plus aux normes fédérales, sanitaires et d'accessibilité, d'où l'urgence de procéder à sa rénovation et à son extension.

A cet effet, Un comité de projet a été constitué avec la finalité d'en assurer la conception, le suivi et l'aboutissement réunissant les différents acteurs impliqués, avec notamment l'appui du District de Football de la Haute-Saône.

En raison de la charge financière importante de ce projet, le conseil municipal a décidé de scinder ce projet en **deux tranches** :

- la création d'un deuxième vestiaire,
- la rénovation du vestiaire existant avec création d'un club house.

Avec une difficulté à prendre en compte, la localisation du plateau en zone rouge du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inon-



dation), majorant le coût des travaux d'aménagement.

Les demandes de subventions sollicitées auprès de l'Etat, du Conseil départemental, de la Fédération française de football, des parlementaires, que la municipalité remercie, ont reçu un avis favorable.

Ainsi, les travaux de construction vont pouvoir débuter au cours du mois d'avril avec une prévision de fin des travaux en novembre 2016.

Le projet d'extension - rénovation du centre d'accueil périscolaire

Le centre d'accueil périscolaire de la commune de Frotey qui a été construit en 2003 assure l'accueil des enfants scolarisés :

- le matin de 7h30 à 8h20, le midi de 11h30 à 13h20 avec repas (31 élèves en moyenne), le soir de 16h30 à 18h15 et le vendredi après-midi (présence en moyenne de 81 élèves).

La très forte hausse de fréquentation se heurte à une insuffisance des locaux en termes de superficie, de fonctionnalité et d'accessibilité. C'est pourquoi la municipalité a décidé d'initier un projet d'extension et de rénovation du centre d'accueil périscolaire, avec une contrainte à prendre en compte, sa localisation en zone PPRI (plan de prévention des risques inondation), zone sensible majorant les coûts de construction.

Ce projet conduit avec l'appui des services de l'Etat, devrait aboutir pour la rentrée de septembre 2017, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

Parallèlement et en lien avec ce projet d'investissement permettant de développer les activités, la municipalité et la FOL ont la volonté d'orienter le projet éducatif vers quatre axes :

- favoriser les actions d'éducation à l'environnement numérique et l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux (création d'un atelier communication/numérique),

- promouvoir l'éducation à l'environnement et l'éco-citoyenneté,

- proposer aux enfants et aux parents des actions d'accompagnement à la scolarité, au-delà de l'aide aux devoirs instituée depuis la rentrée 2015

- mettre en œuvre des projets impliquant les adolescents.

Avec un fil conducteur commun, la transmission et l'appropriation des valeurs de citoyenneté, de laïcité et de respect.

Avec un fil conducteur commun, la transmission et l'appropriation des valeurs de citoyenneté, de laïcité et de respect.

Économie d'énergie - Développement durable

Vous le savez c'est un axe fort de l'action que nous portons tout au long de ce mandat municipal. En 2014, un audit énergétique du groupe scolaire avait donné des pistes d'amélioration au niveau énergétique des bâtiments.

C'est pourquoi, dès 2015, nous avons engagé les premiers travaux avec principalement le changement de la chaudière devenue obsolète. L'acquisition d'une nouvelle chaudière basse consommation et le meilleur contrôle des températures ont déjà donné des premiers résultats en termes de dépenses énergétiques.

Pour le volet éclairage public, l'expérimentation de diminution progressive de l'intensité lumineuse menée sur le quartier du Sabot a confirmé son intérêt. Les économies de consommation se confirment à hauteur de 30 à 40% par rapport aux factures des années antérieures.

Poursuivons ensemble nos efforts !

Enfance et Jeunesse



Noël de la micro-crèche – 17 décembre 2015.

Petite enfance

La micro-crèche ouverte le 1^{er} septembre 2013 constituée de dix places dont la gestion a été confiée à l'ADMR assure un service de qualité reconnu et apprécié d'où une demande supérieure à la possibilité d'accueil de la structure et une liste d'attente de neuf sollicitations en moyenne.

Afin d'améliorer la qualité de service aux familles, des évolutions ont pu être initiées par la municipalité en 2015.

Ainsi, la structure assure la fourniture des repas et des couches avec de nouvelles modalités de facturation, seul le reste à charge après déduction des prestations pour frais de garde est dès lors facturé aux parents.

Cette évolution du service nécessitant un espace cuisine adapté pour la conservation/chauffage des repas et un local de stockage des couches, un projet d'extension des locaux de la micro-crèche a été initié, grâce aux subventions allouées avec une concrétisation au 31 janvier 2016.

Par ailleurs, un Contrat Enfance Jeunesse a été signé avec la CAF pour une période de quatre ans, qui fixe des engagements réciproques avec en contrepartie l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement.

La réunion annuelle d'information des parents organisée par la responsable de la crèche s'est tenue le 15 Octobre, dans la convivialité avec une forte participation des parents, permettant des échanges fructueux entre parents, représentants de la municipalité et gestionnaires de la crèche.

De même, la commission micro-crèche composée des représentants de la municipalité, des parents et de l'ADMR se réunit réguliè-

rement afin de veiller au bon fonctionnement de la structure.

Scolaire et périscolaire

La rentrée scolaire de septembre 2015

109 élèves ont pris le chemin de l'école le 2 septembre, répartis dans huit classes :

- école maternelle 39 élèves : petite section 15, moyenne section 13, grande section 11

- école élémentaire 70 élèves : CP 18, CE1 13, CE2 13, CM1 16, CM2 10.

L'enseignement est assuré par cinq professeurs des écoles dont une directrice de l'école maternelle et un directeur de l'école élémentaire.

Le projet éducatif territorial

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) institués depuis la rentrée 2014 dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs se déroulent à titre expérimental, le vendredi après-midi au centre d'accueil périscolaire sur une durée de trois heures de 13H30 à 16H30, dans le cadre d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT), validé par la direction départementale des services de l'Éducation Nationale.

L'animation du centre d'accueil périscolaire est assurée par la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Saône (FOL 70) avec une nouvelle directrice Eloïse Bohême et une équipe d'animation composée de 3 animateurs.

Un comité de pilotage PEDT co-animé par Marie-Line Haaz, deuxième adjointe et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription assure le suivi du dispositif. Composé des responsables éducatifs locaux, des représentants des parents d'élèves, de la FOL et de



Enfance et Jeunesse



la municipalité, celui-ci s'est réuni en 2015 à quatre reprises suivant une périodicité trimestrielle.

Dans un souci d'équité, afin de permettre à tous les enfants de bénéficier de ces activités socio-culturelles, facteur d'épanouissement, les élus ont fait le choix de la gratuité des nouvelles activités périscolaires, à la charge de la commune avec en contrepartie un taux moyen de fréquentation exceptionnel de 74%, soit 81 élèves en moyenne (seuls 10 élèves ne sont pas inscrits).

La municipalité et l'Éducation Nationale insistent sur l'intérêt pour chaque enfant de participer à ces activités évolutives et enrichissantes.

Quelques exemples d'activités :

- Théâtre, multisports, atelier cuisine, initia-

tion langue étrangère...avec la sieste pour les plus petits.

- Une sortie culturelle proposée à la fin de chaque période précédant les vacances scolaires : visite du musée Garret, sortie cinéma...

Les directeurs des écoles et du centre d'accueil périscolaire veillent également à instaurer une complémentarité entre les temps scolaires et périscolaires : exemple, le marché de Noël réalisé par les enfants lors de la fête de fin d'année des écoles.

Le soutien à la parentalité

A l'initiative de la commission Enfance/Jeunesse de la municipalité, une conférence intitulée «Mondes virtuels - un nouvel enjeu d'éducation» s'est tenue le 20 mars au Point Habitat Jeunes, animée par un conférencier de l'association Calysto, association dont le siège est à Montreuil, spécialisée dans l'usage du numérique.

Cette conférence dont l'objectif était d'informer et de conseiller les parents dans leurs relations avec leurs enfants quant au bon usage d'internet et du téléphone mobile, aux risques existants et aux moyens de s'en prémunir a suscité beaucoup d'intérêt.



BAR DE CHAMPDAMOY

Cave à bières

Notre sélection de Bières internationales

QUINCEY - 70000 VESOUL - Tél. 03 84 75 72 20

Vie communale



Animations et Associations

Le souhait de la commission Animation de la vie locale de la municipalité a pour objectif d'apporter sa part de contribution au bien-vivre des habitants de la commune par l'organisation de manifestations favorisant les rencontres, les échanges, la convivialité, en complémentarité et en partenariat du rôle très important et actif des associations du village.

Comité local « Associations/Municipalité ». Ce comité constitué en septembre 2014 réunit les membres de la commission municipale précitée et les présidents des 10 associations du village. Il s'est réuni à trois reprises en 2015 avec une première, une journée d'ani-

mation « Frotey en Fête » organisée le samedi 19 septembre, place Marcel Rozard.

Une synergie constructive et un programme fédérateur où chaque association a proposé une activité : visite guidée de la réserve naturelle du sabot, découverte de la chasse, exposition sur la grande guerre et voitures anciennes, pétanque, baptêmes de l'air, moto-cross pour les enfants, point de rencontre musicale avec danses, zumba, spectacle des enfants du centre Péricolaire, apéritif de plein air...

Réunion de quartier. Une première réunion de quartier s'est tenue au printemps dernier (le 10 avril) en Mairie. Les habitants du





INDUSTRIELS - COMMERÇANTS
COLLECTIVITÉS - PARTICULIERS

CONTRE LE VOL, LE VANDALISME, PENSEZ À :

SECURITE
GARDIENNAGE
TELESURVEILLANCE

INTERVENANTS PRÉSENTS SUR TOUTE LA FRANCHE-COMTÉ ET LA LORRAINE

VIDÉO SURVEILLANCE - MAÎTRE CHIEN - AGENT DE SÉCURITÉ
INCENDIE SSIAP 1, 2, 3 - INTERVENTION SUR ALARME...

DEPUIS 1974
DANS LA GARANTIE
DES BIENS
ET
DES PERSONNES

25 rue Poincaré
VESOUL
Tél. 03 84 75 80 02
Fax : 03 84 76 82 73
site :
www.sgs-sage.fr
e-mail :
pc.sgs@wanadoo.fr



Vie communale



quartier du Clos Martin ont été conviés afin de rencontrer l'équipe municipale et d'échanger sur les projets de la Commune et la vie de leur quartier. Les échanges ont été riches et se sont achevés par le verre de l'amitié.

Concert « La Cafetera Roja ». Ce concert organisé par la communauté d'Agglomération de Vesoul et l'Association «Au Coin de L'oreille» en partenariat avec la municipalité s'est tenu dans le parc du Château de Frotey. La Cafetera Roja est un groupe cosmopolite, composé de six musiciens originaires de France, d'Autriche et d'Espagne, interprétant une musique hip-hop, rock, jazz et latine a rencontré beaucoup de succès.

Fête de la musique du 20 juin. Un programme varié : danses, duo chant/guitare, piano, groupe folk « Alegria latina », sous la houlette de Patrick Valli a été très apprécié par le public présent. Et avec en prime une chanson de Brassens et Gainsbourg interprétée par des conseillers municipaux !

Concert « La Débandade ». Ce concert donné par le (très réputé) Chœur d'hommes de Franois, s'est produit à l'église de Frotey le 6 décembre. Une église bondée avec un public totalement conquis, dans une atmosphère très participative de gaieté. Ce concert gratuit a fait l'objet d'une quête d'un montant de 917 € au profit du Téléthon.

Evènement sportif à venir. Les 23, 25 et 26 juin 2016 auront lieu les épreuves du Championnat de France Cycliste sur l'agglomération de Vesoul. Notre Commune sera concernée et aux premières loges des différentes courses. Les épreuves organisées pour la première fois en Haute Saône accueilleront 500 coureurs (hommes, femmes, professionnels et amateurs). De 50 à 80 000 spectateurs sont attendus sur place et plus de 2 millions de téléspectateurs.



SARL BIWER
Electricité générale
Tous travaux nacelle
Energies renouvelables

Email : william.biwer@orange.fr
Allée des Lilas - 70170 Port-sur-Saône
Tél. 03 84 91 57 96
Fax 03 84 78 12 04



Pompes Funèbres - Marbrerie
Jeanmougin

Maison funéraire - Salons climatisés ■ ■ ■ ■

- Transport de corps (avant et après mise en bière)
- Caveaux - Monuments - Articles funéraires

- Organisation d'obsèques
- Contrat obsèques
- Toilette mortuaire

88 rue Baron Bouvier - 70000 VESOUL - 03 84 96 06 07

Vie communale

Club des Anciens



En 2015, le Club des Anciens a été éprouvé par le décès d'Odette DEPLANCHE, grande acharnée de Scrabble. Nous soulignons le départ à la Maison du Combattant de Ghislaine BILLOTTET, l'installation au Foyer logement de Christiane COURANT et Alice LEGENDRE puis nous souhaitons un bon rétablissement à Jeannine LALLEMAND ainsi qu'à Yvette MAITRE.

Concernant les activités, nous avons débuté l'année par **la galette des rois** le 15 janvier.

L'Assemblée générale s'est déroulée le 27 février dans une ambiance festive avec une cinquantaine de convives.

Le 14 Mars, **dégustation du chevreuil** offert par le Club des Chasseurs de Frotey que nous remercions une fois de plus ; journée réservée principalement aux participants du jeu-di et aux bénévoles de l'association.

Le 24 Avril, journée « très attendue » : repas dansant aux Jardins Gourmands de Pesmes (**Grenouilles à volonté**).

Le 13 Juin : **Repas aux Vendanges de Bourgogne**, bonne humeur et convivialité étaient au rendez-vous.

Le 24 Septembre : **Visite du Musée agricole de Velesmes** (les anciens étaient contents de retrouver les tracteurs, machines agricoles et voitures de leur jeunesse), suivi des agapes au restaurant, puis **visite des Forges de Pesmes**.

Le 21 Novembre : Dégustation du beaujolais nouveau chez Trupcevic, suivi du goûter à la Salle des Associations où le pain d'épices de la Ste Catherine était le bienvenu.

L'année s'est terminée par les bonnes bûches de Noël et la distribution des chocolats.

Le Président, André MYOTTE



Association des Habitants du Sabot

En ce début d'année 2016, le président et les membres de l'association vous présentent leurs meilleurs vœux.

Rétrospective 2015 :

- 7 Février : Galette des rois

Nous nous sommes retrouvés une cinquantaine autour de cette soirée gustative et récréative « de la galette des rois ». Notre habituel loto a été suivi par des jeux de société le tout rafraîchi par de bonnes bolées de cidre et la dégustation de la traditionnelle galette et des beignets de carnaval.

- 21 Mai : Fête des voisins

Les conditions atmosphériques satisfaisantes nous ont permis de réitérer la bonne réussite de l'année précédente, avec des améliorations par rapport à 2015. J'en veux pour preuve la musique qui a accompagné le repas et les lampes installées grâce à un groupe électrogène. Tous les habitants du lotissement étaient conviés et s'étaient mobilisés pour le succès de cette soirée : apports variés de petites et grandes dégustations, salées et sucrées, forces bouteilles et bonne humeur. Le feu de camp a été fort apprécié à la tombée de la nuit et tous se sont retrouvés pour entonner des chants connus de tous. Le voisinage en a

bien profité... On s'engage à progresser d'ici l'année prochaine...

- 21 Juin : Sortie pédestre

Pour les courageux et marcheurs émérites, cette année encore nous avons privilégié un parcours au bord de la Saône. Au départ de Chemilly en route pour Ferrières-lès-Scey où une halte a été faite à la Fontaine Saint Martin du XIX^{ème} siècle construite en arc de cercle et très bien restaurée. En face de cette Fontaine se trouve un calvaire du XIV^{ème} siècle ; au milieu du village un petit château à tour carrée du XVI^{ème} siècle dont l'origine remonte au XI^{ème} siècle (pour ceux qui ne connaissent pas, nous vous invitons à découvrir ce patrimoine). Après cette belle halte culturelle et gustative nous avons retrouvé les bords de Saône et ses pêcheurs. La journée s'est achevée par les agapes au restaurant du Barnayou du tunnel de Saint Albin.

- 28 Novembre : Le traditionnel repas de fin d'année toujours apprécié par les membres

Une quarantaine de convives se sont retrouvés au restaurant le Saint Jacques autour d'un excellent repas et dans une ambiance amicale.

Le Président, Denis FORIGNON

Jœl MOINE
MOTOCULTURE

VILLERS-LE-SEC
70000 VESOUL
03 84 75 57 41

Vie communale

Le Président et les membres du bureau présentent leurs meilleurs vœux pour 2016, que cette nouvelle année apporte la santé et le bonheur à tous.

Un peu d'histoire de notre section qui va bientôt fêter ses 90 ans d'existence.

Le 12 décembre 1927, elle est créée sous la présidence de Monsieur BLANCHE Léon, et dépend de la Fédération Départementale des Anciens Combattants de Vesoul.

L'effectif actuel est de 35 adhérents dont 6 sympathisants.

2015, la section a été particulièrement éprouvée par le décès d'Odette DEPLANCHE et l'hospitalisation de l'épouse de notre sympathique porte-drapeau René BILLOTET.

Le bilan de la journée en fête du 19 septembre 2015 a été très satisfaisant pour la section, la présence de Romain LAUREILLARD

avec son exposition qui a été particulièrement appréciée par plus de 100 personnes dans les locaux de la Mairie.

Par ailleurs Romain, qui fait des études à Besançon, s'est porté volontaire comme porte-drapeau remplaçant ; un grand merci à lui.

Philippe VALOT qui assurait les fonctions de porte-drapeau titulaire a quitté Frotey, mais désire rester au sein de notre section.

L'Assemblée Générale est programmée pour la fin février, chaque adhérent en sera informé.

Dans l'attente de nous retrouver, une pensée pour nos malades et ceux qui ont été dans la peine au cours de l'année écoulée.

Le Président, Louis TERREAUX



Vivre à Frotey

L'association VIVRE à FROTEY est en sommeil depuis un an, par manque de bénévoles actifs.

Nous relançons donc un appel aux personnes de bonne volonté, désireuses de participer à la mise en place d'actions d'animation du village.

Toute Frotéenne, tout Frotéen peut rejoindre l'association à tout moment.

Contact : 06 38 61 98 06

Le Président, Jean-Marie ADAM

Association Communale de Chasse Agréée

Vie communale



Sanglier de 119 kg abattu par Pierre Pougeux

C'est une association dirigée par un bureau de gestion qui se compose de six personnes. Chacune d'elle à un rôle précis à jouer, du président, vice-président, trésorier, secrétaire et membres. Pratiquée en individuel ou en groupe, la chasse demeure un loisir à risques qui impose une discipline et le respect du rè-

glement. Sans écarter son caractère convivial, la journée de chasse est placée sous le signe de la sécurité. Il n'existe pas de départ en battue sans rappel des consignes.

Nous sommes 12 chasseurs au village et 11 extérieurs. Malgré cet effectif le tableau est modeste : 3 lièvres, 8 chevreuils, 5 sangliers.

L'absence de certains en est la cause.

Depuis toujours la plaisir de chasser est ancré en moi. Connaître la faune sauvage, deviner et déjouer ses habitudes sont une passion. Je tiens à poursuivre l'excellent travail de mes prédécesseurs, Michel Cotin, fondateur, et René Billottet.

Frotéennes, Frotéens, les chasseurs vous souhaitent une bonne année 2016.

Le Président, Pascal PAUL



ED COIF

Hommes, femmes, enfants

Tel : 03 84 76 76 05

28 Rue Marcel Rozard
70000 Frotey les Vesoul

Du mardi au vendredi : 9h00 à 18h00
Le samedi 8h30 à 14h00

Vie communale



Union Sportive

Le 03 juillet 2015 lors de l'assemblée générale de l'US, le président Laurent GARNIER a été réélu. La vice-présidence s'est vue confiée à Claude BILLOD. Séverine MARTIN continuera son rôle de trésorière et sera secondée par Jean-Michel BILLERY vice trésorier. Le secrétariat restera à la charge de Xavier MOUGIN.

Dans cette époque si tourmentée, je pense que les sports collectifs sont plus que jamais importants. L'esprit d'équipe apprend à faire bloc face à l'adversité et à se soutenir mutuellement. C'est dans une ambiance familiale et ludique que les éducateurs de notre club inculquent la combativité et le respect à nos joueurs. L'image véhiculée est très importante et porte ses fruits. En effet si quelques clubs ont des difficultés de recrutement il semblerait que nous soyons encore épargnés à l'aube de notre 75^{ème} anniversaire. Le nombre de licences est de nouveau en augmentation. L'effectif de cette année est de 176 joueurs répartis en 11 équipes et encadrés par 19 Dirigeants bénévoles.

Les équipes U7, U9 (1et2), U11(1et2) et U13 faisant partie du foot animation ont toutes le même objectif : acquérir les bases et automatismes du football.

Les U15-1 sont encore en course pour les deux coupes, nous espérons les voir à une demi-finale et en lutte pour l'accession au niveau ligue.

Les U18 sont toujours en compétition pour la coupe du district. Une demi-finale peut être envisagée ainsi qu'une des 3 premières places en championnat.

Pour les séniors 1 et 2 qui comme le prouve la moyenne d'âge (21ans) sont des équipes en construction, l'objectif du maintien a été fixé.

De nombreuses manifestations vont avoir lieu en 2016 :

- Un concours de tarot le 27février 2016 à partir de 13H30 à la salle des sports
- Le repas dansant du club au mois d'avril à la salle des fêtes de SAULX DE VESOUL.
- Le tournoi des U11 et U13 aura lieu les 02 et 03 juillet 2016. Nous espérons retrouver nos amis de Gerlingen ainsi qu'un grand nombre d'équipes.
- Le match dirigeant/vétérans à l'occasion du Téléthon sera reconduit.

La location de la salle est assurée par Mme FUMEO Christiane au 06 86 49 09 33.

Pour répondre à l'accroissement d'activité de notre association, nous avons besoin de bénévoles.

Merci de nous contacter au 06 43 96 06 66.

Le comité directeur profite de cette occasion pour remercier l'ensemble des acteurs qui participent à la vie du club. Merci aux bénévoles qui œuvrent sans compter leurs heures et avec toujours autant de conviction. Merci également à la municipalité et aux ouvriers communaux, sans le soutien apporté par la commune et par ces agents cette aventure serait fortement compromise. Merci à tous de penser aux autres !

Bonne et heureuse année 2016 à tous les Frotéens et les Frotéennes.

Le Président, Laurent GARNIER

Des nouvelles de la Réserve Naturelle du Sabot

En début d'année, un important chantier de restauration écologique et paysagère a été mené par les agents communaux, la Maison familiale d'Aillevillers, ainsi que des bénévoles et les salariés de la Réserve. Au nord de la zone communale, il s'agissait de poursuivre les travaux des années 2013 et 2014 permettant de rouvrir, avec réflexion, une ancienne pelouse sèche en enlevant la plupart des pins noirs, l'essentiel des buis, tout en laissant des buissons, des bosquets feuillus et quelques pins, ainsi que les «murgers».

Quelle satisfaction d'y avoir observé dès 2015 le Faucon pèlerin en chasse, la nidification remarquable de l'Engoulevent d'Europe, outre la présence de nombreux papillons (avides de la lumière revenue), ainsi que la floraison du joli Polygale à toupet (Polygala comosa), plante nouvelle sur la Réserve !

Les orchidées ne furent pas en reste avec la découverte le 12 mai d'une 24ème espèce sur la Réserve : l'Orchis incarnat (Dactylorhiza incarnata), plante apparue à la faveur d'une zone argileuse un peu humide.



*Polygale à toupet (Polygala comosa),
plante découverte le 28 mai 2015
sur la Réserve du Sabot (cliché Patrick Viain)*

Vie communale



*Orchis incarnat (Dactylorhiza incarnata),
orchidée découverte le 12 mai 2015
sur la Réserve du Sabot (cliché Didier Lecornu)*

En application du plan de gestion 2014-18 de la Réserve approuvé par le Préfet, la DREAL Franche-Comté a confié à Tristan Gruson une mission salariée de 2 mois pour faire la synthèse des informations relatives à la faune et à la flore sur la zone pressentie pour l'extension de la Réserve, à savoir la frange d'éboulis boisé sous la falaise du Sabot, les pelouses de l'ancien auto-cross, la zone du Mémorial, les friches et prairies sèches proches.

Un premier et riche bilan a pu être présenté à M. le Maire de Frotey et aux principaux partenaires de la gestion du site à l'automne 2015.

La mission sera poursuivie en 2016 pour les aspects agricoles, cynégétiques et fonciers, en vue de présenter à l'enquête publique, un projet argumenté, bien construit avec les divers acteurs.

*Hugues PINSTON,
Conservateur de la Réserve Naturelle
du Sabot*



FERMETURE DU CIRCUIT DU « SABOT » AUX ENTRAÎNEMENTS DE MOTOCROSS POUR LA PERIODE DU 1^{er} FEVRIER 2016 AU 31 AOUT 2016

Dimanche 7 février 2016

Dimanche 21 février 2016

Dimanche 6 mars 2016

Lundi 28 mars 2016 (Lundi Pâques)

Dimanche 3 avril 2016

Vendredi 17 avril 2016

Dimanche 8 mai 2016

Dimanche 15 mai 2016

Lundi 16 mai 2016 (Lundi Pentecôte)

Dimanche 22 mai 2016

Dimanche 12 juin 2016

Dimanche 26 juin 2016

Dimanche 10 juillet 2016

Dimanche 17 juillet 2016

Dimanche 31 juillet 2016

Dimanche 7 août 2016

Dimanche 14 août 2016

Dimanche 28 août 2016

Horaires des entraînements pour les dimanches et jours fériés ouverts de février à août :

- de 10h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
- de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30 (juillet et août)

Ces mesures s'appliquent pour les activités pratiquées dans l'enceinte clôturée du terrain de moto cross. Le Moto Club Haut Saônois ne saurait être tenu pour responsable de toute pratique « sauvage » en dehors de ce périmètre.

Ce calendrier a été établi en accord avec la Municipalité de Frotey-lès-Vesoul.

Manifestations 2016 :

28 et 29 mai Championnat de France de motocross MX2 (250cc 4 Tps), Championnat de France de ligue 85cc et 125cc Excellence et course Nationale Open.

9 août Championnat de Ligue 85 Excellence, Trophée, Vétérans et Quads et course Nationale Open

Site Internet : motoclubhautsaonois-vesoul.fr

Le Président, Christian GOUX



MOTO CLUB HAUT-SAÔNOIS

Maison des Associations

Case Postale 1 • 53, Rue Jean Jaurès

70000 VESOUL

Tél/Fax : 03 84 76 72 06

mchs@s-pace-r.com





Nicolas Lebreton troisième par équipe en finale de Pilotage de Précision aux Championnats du monde de Skyve (Danemark)

En 2015 une centaine d'adhérents se sont inscrits et 1230 heures de vols ont été réalisées. Plus de la moitié de cette activité a été consacrée à l'école de pilotage. Ce résultat le classe parmi les trois premiers aéroclubs de la région Franche-Comté.

L'association poursuit sa progression en compétition avec l'engagement de plusieurs équipages aux rallyes régionaux de Vesoul et Pontarlier et la participation de Nicolas Lebreton aux championnats de France de Niort où il a terminé troisième. Suite à cette performance

il a rejoint l'équipe de France pour participer aux championnats du monde de Skyve au Danemark où il a remporté le bronze par équipe.

L'association a exposé ses avions au meeting de la BA116 et a participé à la fête des associations de Frotey-les-Vesoul où des baptêmes de l'air à prix cassés ont été proposés.

Le Président, Jean-Marc JAVAUX

Mise à l'honneur

« Pour pouvoir
construire demain,
il faut être
conscient d'hier. »

La Sauvegarde,
70 ans déjà...



historique

En 1945, le Gouvernement du Général de Gaulle a publié une ordonnance importante pour le secteur de « l'enfance délinquante », c'est l'ordonnance du 2 février 1945. Elle a été capitale car elle a substitué à la notion de sanction, de maison de correction, de prison, une notion éducative permettant de prendre des mesures dans l'intérêt des enfants.

Cette ordonnance a également mis en place un magistrat nouveau : le juge des enfants.

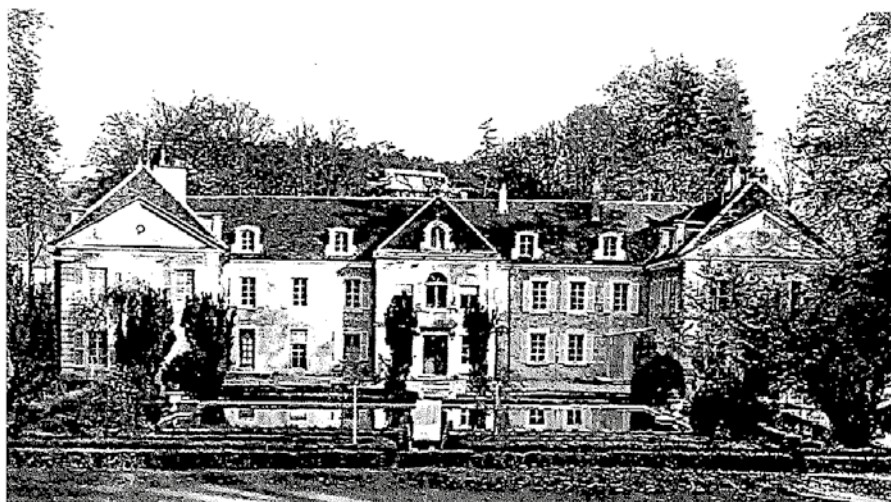
Un peu avant la guerre, dans les années 1938-1939, un grand mouvement s'était dessiné en faveur des jeunes qui étaient en maison de correction et c'est à cette

époque que sont nées les premières associations de sauvegarde. Mais c'est surtout à la Libération, alors que beaucoup de jeunes étaient en difficulté du fait de la guerre, et en raison de la publication de l'ordonnance du 2.2.1945, que ce type d'association s'est développé.

Le premier juge des enfants nommé à Vesoul fut le juge Henry. Il s'est aussitôt trouvé confronté à des problèmes de jeunes qu'il ne pouvait plus mettre en maison d'arrêt.

Monsieur le juge Henry réunit des personnes intéressées par les problèmes de l'enfance, en particulier quelques « notables » de Vesoul : le docteur Courvoisier, madame de Beauchaine, mademoiselle Médard, monsieur Monnier, maître Carraud et l'Association Haut-Saônoise de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence fut ainsi créée en août 1945.

C'est alors qu'il découvrit, en 1946, à Frotey-lès-Vesoul, une propriété qui était inhabitée (sauf par un gardien monsieur Marie) : le château de Frotey avait vu passer la débâcle de 1940,





Mise à l'honneur

« Il y aura toujours un chien perdu quelque part qui m'empêchera d'être heureux »

l'occupation, la libération, c'est-à-dire que tous les soldats étaient passés dans les bâtiments qui se trouvaient dans un état de délabrement extrême tel que, ni la préfecture qui avait besoin de locaux et l'avait visité, ni la commune, n'en avaient voulu.

Le propriétaire a donc accepté de louer la propriété à l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence.

Les premiers garçons sont arrivés petit à petit, dans la deuxième moitié de l'année 1946.

Les premiers temps du foyer furent particulièrement difficiles. Marcel Rozard y fit, dans le cadre de sa formation à l'école d'éducateurs de Montesson, un bref séjour avant d'y revenir début mai 1948 comme éducateur, puis éducateur-chef, enfin directeur.

L'Association se développe à partir de 1959 :

→ Le service d'enquêtes sociales jusque-là rattaché au tribunal de Vesoul, nous est confié par monsieur le Président du tribunal et monsieur le Procureur de la République.

→ Le service social prévention est mis en place en application des dispositions du décret du 7.1.1959 régissant la protection de l'enfance.

En 1962, grâce à monsieur le Préfet Bonis-Charancle, l'Association est reconnue d'utilité publique et peut alors acheter la propriété du château de Froty-lès-Vesoul.

Mais surtout, l'Association bénéficiera de l'extraordinaire rayonnement et de la personnalité hors du commun de Marcel Rozard qui est nommé directeur général en 1971. Il disparaît le 4 avril 1983.

« Je connaissais Marcel Rozard. Il est peu d'êtres qui soient plus dignes d'admiration et surtout d'amour... » (monsieur le juge Michel Henry).

« Prince de la communication, il était dans l'instant au même niveau que son interlocuteur, qu'il soit éducateur, jeune inadapté, juge, responsable administratif, psychiatre... » (D^r Jean-Louis Beaudouin).

La commune de Froty-lès-Vesoul a donné le nom de Marcel Rozard à une place et une rue du village.



Mise à l'honneur



La Sauvegarde, 70 ans déjà...

aujourd'hui

La Sauvegarde est le rassemblement librement consenti de citoyens de toutes origines sociales, politiques ou religieuses, mobilisés dans le cadre d'un engagement bénévole, **par le souci de la personne dans toute son humanité.**

Ce qui compte pour eux, ce n'est pas le handicap, ce n'est pas la difficulté, ce n'est pas le problème, mais la personne. La personne atteinte d'un handicap, la personne aux prises avec des difficultés, la personne confrontée à des problèmes, au bénéfice de laquelle ils entendent que tout soit mis en œuvre pour que sa situation s'améliore et qu'elle trouve (ou retrouve) place et épanouissement au sein de notre société.

Elle a son siège social à Frotey-lès-Vesoul, « Le Château » rue Marcel Rozard.
Présidente : Suzanne Lambert.

Elle a pour buts (article 1^{er} de ses statuts) :

→ D'étudier de façon approfondie les conditions d'application des lois concernant la cohésion sociale, la prévention des handicaps et des inadaptations, la lutte contre l'exclusion et la délinquance juvénile.

→ D'en assurer, en étroite coordination avec les autorités publiques et privées, l'heureuse mise en œuvre,

en se dotant, le cas échéant de toute structure, établissement ou service nécessaires dont elle assure la gestion.

→ De favoriser la formation professionnelle et le perfectionnement des personnels qu'elle emploie.

→ D'effectuer les études de besoins et de mener avec les organismes publics ou privés intéressés, les études, enquêtes ou recherches dans les domaines de l'exclusion, du handicap et de l'inadaptation, de leur prévention et de leur traitement, afin de sensibiliser les Pouvoirs Publics, les élus et le grand public à ces problèmes et d'apporter toute réponse adaptée aux besoins repérés : chez les enfants, les adolescents et les adultes.

Ainsi, l'Association a progressivement créé et développé des établissements et services à caractère éducatif, social, médico-social et thérapeutique :

1946 centre éducatif Marcel Rozard

1959 service enquêtes sociales devenu en 2012 service d'investigation éducative

1959 service social prévention (AED)

1960 service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO)

1967 point habitat pour jeunes (ex. FJT)

1971 foyer du Chemin Neuf

1971 service de la direction générale

1972 club et équipes de prévention spécialisée

1973 institut médico-éducatif D' Jean-Louis Beaudouin

1976 SESSAD retard mental

1983 service d'accompagnement en milieu naturel pour adultes handicapés mentaux

1985 service d'accueil de femmes en difficulté

1988 centre provisoire d'accueil et d'insertion (CPAI)

1982 SESSAD handicap moteur

1992 service d'insertion par l'activité économique « Interm'Aide »

1994 service de médiation familiale et lieu-rencontre

1994 établissement médico-éducatif pour polyhandicapés « Le Chemin Vert »

1999 gestion d'un CAP EMPLOI Haute-Saône

2005 SESSAD déficience auditive

2006 Centre maternel et familial

2008 Accueil temporaire, établissement « Le Chemin Vert » pour polyhandicapés

2008 AUVIV, dispositif pour auteurs et victimes de violences conjugales.

L'Association est un contrat qui fonde son existence légale et sa légitimité juridique à agir, ses projets concernent la solidarité, l'intervention sociale et médico-sociale au service des per-



Mise à l'honneur

aujourd'hui comme hier

sonnes en difficulté ou en demande d'aide.

L'Association mobilise des adhérents bénévoles, issus de la société civile qui se réunissent chaque année en assemblée générale. Ils désignent parmi eux (vote à bulletin secret) 24 administrateurs qui siègent au conseil d'administration (1 réunion par trimestre) et qui élisent leur bureau (1 réunion par mois). Des commissions de liaison composées d'administrateurs s'intéressent à la vie des établissements et services.

L'assemblée générale vote les orientations générales de l'Association. Le Président représente l'Association et anime le conseil d'administration.

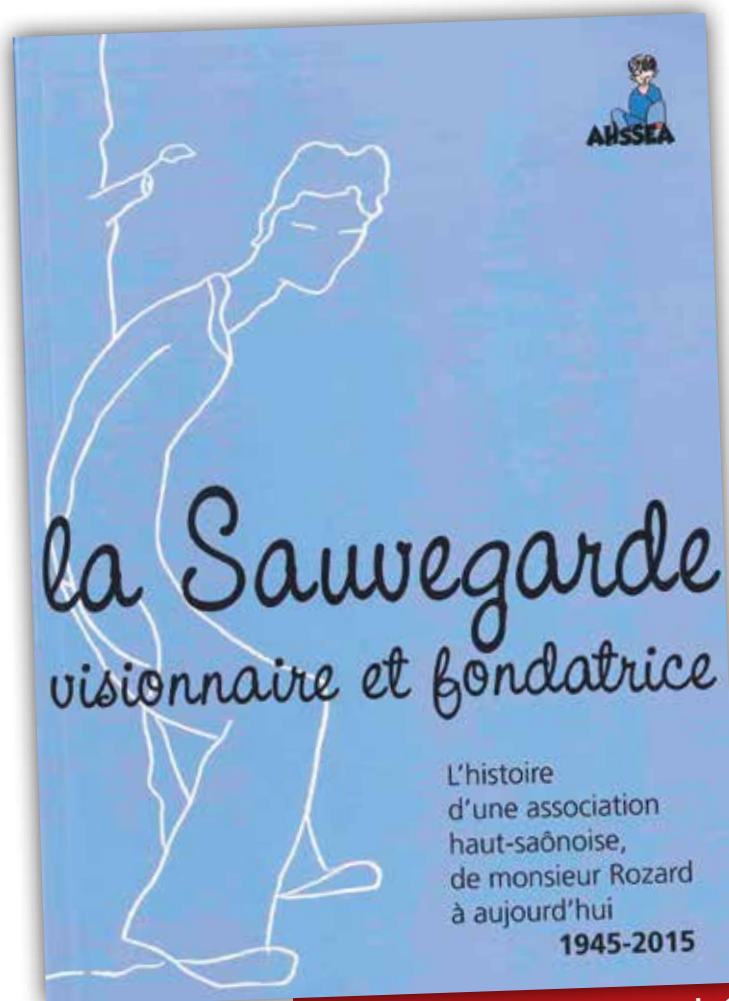
Le Conseil a pour mission de donner son avis et de statuer sur les actions à entreprendre pour respecter les décisions prises par son assemblée générale dans le cadre de ses statuts. Il met en œuvre la politique associative et contrôle la gestion.

Le bureau prépare les décisions du conseil d'administration.

La politique du conseil d'administration est mise en œuvre au plan technique et stratégique par la direction générale en collégialité avec les directeurs des 22 éta-

blissements et services employant 450 salariés qui accompagnent et prennent

en charge sur l'année, et dans le Département, près de 4500 personnes.

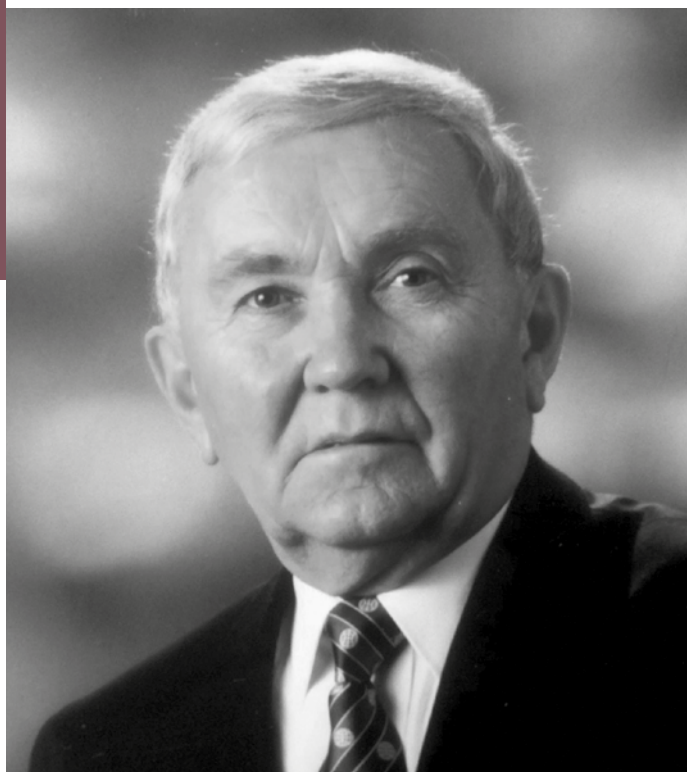


Texte extrait du projet associatif

Livre en vente à la Sauvegarde 15 euros

Disparition

André DORMOY, Chef d'Entreprise



Frotéen, André Dormoy l'était depuis 1972, date à laquelle il s'établit avec Pierrette, son épouse, au pied du Sabot.

Chef d'entreprise, créateur avec son frère de la SA Dormoy qui emploie actuellement 47 personnes à Vesoul, St Loup sur Semouse, Lure et Luxeuil - Visionnaire dans le sens où il fut un des premiers à s'installer en 1967 dans ce qui deviendra plus tard l'Espace de la Motte.

Quelque soit la marque d'automobile choisie, les clients fidèles viennent acheter « une Dormoy » tant le sérieux et le caractère familial du personnel diffusent l'excellente renommée du garage.

André sous une apparence réservée et modeste, rigoureux dans le travail mais profondément humain était animé d'un constant souci des autres tant dans la

sphère professionnelle que dans sa vie privée. Il fut un membre très actif du Lions Club qu'il présida en 1994.

« Bon, allez !... » l'expression coutumière bien connue de ses familiers reflète au mieux son dynamisme et son sens de l'action.

Son décès rapide peu de temps avant Noël alors qu'il s'apprêtait à fêter ses 84 ans nous a surpris et émus.

C'est Olivier, son fils qui assurera la succession, imprégné sans aucun doute du savoir-faire hérité de son père.

Cérémonie de la Combe Freteuille – 8 mai 2015

70^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945

Commémoration

Allocution du Maire

*Fils de résistant arrêté à Vesoul
et déporté à Buchenwald.
Mort pour la France le 30 mars 1944.*

Écouter le silence
Ami, entends-tu ?

Le vent courbe les herbes le long des
pierres encore alignées où l'on devine un
mur, autrefois.

Quelques fleurs sauvages ont poussé,
désordonnées.

Ailleurs, du bois vieilli, du fer rouillé,
lambeaux de clôture.

Le cri d'un oiseau qui passe...
Ici, le train ne siffle plus.
70 ans déjà.

Auschwitz, Dachau, Buchenwald et les
autres...

Infinis cimetières sans tombes peuplés
d'âmes immobiles et muettes, figées les
unes contre les autres.

70 ans déjà.

Et ici, des hommes, des gamins de
Haute-Saône, Bernard, Pierre, André, Ro-
ger... ont payé de leur vie le combat pour
la Liberté.

Pour notre liberté.

Pour toutes les libertés du monde.

Nous n'oublierons pas les fusillés de la
Combe-Guérin, à quelques centaines de
mètres d'ici :

Léonce Boillot et Georges Nevers de Filain,
Robert Klenklen et Maurice Legrain de
Vesoul,

ainsi que deux enfants de Frotey qui
passaient là : Guy Froissardey, âgé de 18
ans, et Daniel Pelletier qui n'avait que 16
ans.

Le maire, Monsieur Balanche, vint cher-
cher les corps et le docteur Larrère, de Ve-
soul, fut chargé des constats.

L'émotion fut immense.

*Native du village et toujours parmi nous,
Madeleine Aubiat, mémoire de Frotey, ra-
conte :*

*« Lorsqu'un soldat allemand restait à
hauteur du pont de la rue Haute pour in-
terdire toute circulation, nous savions que
des résistants allaient être exécutés.*

*Un jour, ma sœur et moi descendions
au village pour assister à la messe de 8
heures, avant d'aller à l'école.*

Nous avons croisé un camion bâché.

*En passant à notre hauteur, il a roulé
très lentement.*

*C'est alors que nous avons vu des mains
passer sous la bâche, et nous avons enten-
du des voix nous dire : au revoir.*

Je n'ai jamais oublié ce moment.

J'avais onze ans. »



Ici 39 résistants ont été fusillés

*Les noms de Guy Froissardey et de Daniel Pelletier
figurent sur le monument aux morts de la commune, place du Souvenir.*

Distinctions

Au cours d'une cérémonie qui s'est tenue en Préfecture le 14 décembre 2015. Monsieur CHOUCHKAIEFF, Secrétaire Général, a remis la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif échelon argent à Madame Marie THEVENOT et à Monsieur Serge HAUSER, en présence du Maire.



Marie THEVENOT

Marie THEVENOT est inscrite à la Gym Volontaire depuis 1974 et pratique la gym d'entretien dite Sport Saute. Elle a assuré durant 30 ans de 1984 à 2014, la présidence de cette association forte de 500 adhérents. Marie a siégé également au bureau départemental depuis 1976 et assuré la trésorerie pendant 8 ans.

Nos félicitations les plus sincères.

et Serge HAUSER

Serge pratique le tir à l'arc depuis 1977 à la 1ère Compagnie d'Arc de Vesoul. Il gravit les échelons et devient arbitre national en 1995 à la Compagnie des Archers du Bois Chatelard de Port s/ Saône, initiateur en 2001 entraîneur 1 en 2009 et vice-président de cette compagnie. Serge participe annuellement aux Championnats de France, il est nommé intervenant auprès de l'éducation nationale et responsable en Franche-Comté du tir nature 3D de 1999 à 2005.



En bref...

Les déchets

La collecte des déchets est assurée par les services de la Communauté d'Agglomération de Vesoul. Les dates font l'objet de la production d'un calendrier annuel distribué en fin d'année dans toutes les boîtes aux lettres et disponible également sur le site internet de la commune. N'oubliez pas de vous y référer en particulier pour les jours fériés qui peuvent engendrer des modifications des jours de collecte.

En cas de non collecte de bac (Ordures Ménagères ou Tri) n'hésitez pas à prendre contact avec la CAV : **03 84 68 45 17** – www.vesoul.fr

Par ailleurs, pour tous les autres types de déchets, nous vous rappelons que les deux déchetteries de Quincey et de Pusey/Vaivre vous accueillent gratuitement. Renseignements sur le site internet du SYTEVOM, gestionnaire des déchetteries départementales – www.sytevom.org

Sur ce sujet, nous devons constater et déplorer régulièrement des dépôts sauvages de déchets en particulier au pied des conteneurs de collecte du verre ou des textiles.

Ces actes d'incivisme nécessitent inutilement l'intervention des services municipaux. Ils feront donc l'objet de plainte afin d'en sanctionner les auteurs.

Création du « Jardin des Forestiers »

Vous êtes amateur de jardinage, vous voulez cultiver vos propres légumes, transmettre votre passion et votre savoir-faire mais vous n'avez pas de terrain.

Rejoignez-nous pour collaborer à la créa-

Communication



tion du « Jardin des Forestiers ». Une nouvelle manière de concevoir le jardinage où convivialité, solidarité, partage sont les maîtres-mots. N'hésitez pas, contactez-nous, inscrivez-vous et venez participer à notre prochaine réunion d'informations (début mars 2016).

Contact : **03 84 75 01 63** (Amandine BRULEY ou Anne JOLY) – phaj.frotey@orange.fr

Trésorerie d'Echenoz-la-Méline

Depuis le 1^{er} septembre 2015, les horaires d'ouverture au public de la trésorerie sont désormais les suivants :

Lundi, mardi et jeudi :

8h30-12h et 13h30-16h

Mercredi et vendredi : 8h30-12h

Tickets cinéma

A compter de 2016, la Mairie ne vend plus de tickets de cinéma. La Communauté d'Agglomération de Vesoul a en effet cessé ce service pour toutes les communes.

Rappel sur la prolongation de la durée de validité des cartes nationales d'identité

Sont prolongées **de cinq ans** les cartes nationales d'identité des **personnes majeures** (à la date d'établissement de la carte) délivrées **entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013** (sans démarche particulière de l'utilisateur).

De nombreux pays de l'Union Européenne n'ayant pas officiellement confirmé leur acceptation, il est conseillé aux voyageurs de privilégier le passeport, qui demeure le titre de voyage de droit commun.

Plus d'informations à l'adresse suivante : www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Duree-de-validite-de-la-CNI

Communication

Durée de validité des autorisations d'urbanisme

Un décret du 5 janvier 2016 porte le délai de validité initial des autorisations d'urbanisme de deux ans à trois ans. De plus, ce délai pourra être prorogé d'un an, non plus une seule fois mais deux fois.

Point sur l'avancement des mesures de limitation des nuisances RN19/RN57

Avec la décision de réaliser une protection anti-bruit le long de la RN 19 se poursuivent les étapes préalables. Les financements ayant été définitivement acquis dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, la phase d'études a pu débuter dès cette fin d'année 2015. Pour mémoire, les engagements des financeurs sont les suivants :

Etat : 1.5 millions d'euros, Conseil Départemental : 500 000 €, Communauté d'Agglomération de Vesoul : 500 000 €.

En fin d'année, tous les propriétaires riverains ont été consultés par les services de la DREAL dans l'objectif de recueillir leur avis et suggestions. Un bureau d'étude technique en charge des opérations sera désigné pour le mois de février.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des prochaines phases et des mesures complémentaires qui accompagneront l'aménagement principal de la protection anti-bruit, notamment pour les riverains de la RN57.

Sensibilisation aux gestes et comportements qui sauvent

Suite aux attentats du 13 novembre 2015, le Ministère de l'Intérieur a souhaité qu'une action de sensibilisation nationale soit réalisée durant le mois de février, à travers des sessions de formations gratuites dans chaque département.

En Haute-Saône, la Préfecture, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),



En bref...

l'Union Départementale des sapeurs-pompiers, l'association de Protection Civile, l'association de l'Ordre de Malte, la Croix Rouge Française se mobilisent pour proposer à tous ceux qui le souhaitent (**tous les publics à partir de 10 ans**), de se former aux gestes et aux comportements qui sauvent.

Pour suivre une initiation gratuite de deux heures, une inscription est obligatoire, à partir du 1^{er} février soit en ligne www.haute-saone.gouv.fr (lien de formulaire d'inscription) ou par téléphone au 03 84 96 76 07

Plus d'informations sur www.haute-saone.gouv.fr ou www.ilyadesgestesquisauvent.fr

Produits phytosanitaires : la réglementation évolue

La loi n° 2014-110 du 6/02/2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national (loi « L'abbé ») a pour but de protéger les populations en interdisant progressivement certains usages de produits phytosanitaires en zones non agricoles.

L'article 68 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, adopté au Sénat le 22 juillet 2015, accélère l'interdiction de ces usages. Il faut retenir :

A partir du 1^{er} janvier 2017 : Arrêt de la vente en libre-service des produits phytosanitaires pour les jardiniers amateurs, sauf les produits de biocontrôle et les produits composés uniquement de substances de base.

Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017 : Les distributeurs doivent retirer de la vente en libre-service les produits visés par cette interdiction.

L'utilisation des produits, non vendus en libre-service, sera interdite aux jardiniers amateurs **à compter du 1^{er} janvier 2019**.

Pour rappel, la loi concerne aussi les collectivités qui ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires dans les espaces verts et sur les voiries dès 2017.



Etat civil



Naissance

Mathilde et Matheo PATAILLOT,
nés le 18 juin 2015 à Besançon

Paul-Élie TARY,
né le 28 décembre 2015 à Vesoul



Parrainage civil

Cappucine VILLATTE,
le 26 septembre 2015

En 2015,
il y a eu...

13 naissances

6 mariages

12 décès



Mariages

**Frédéric THOMAS
& Edwige CLÉMENT,**
mariés le 8 août 2015

**Emilien VILLATTE
& Morgane
DEMOUGEOT-LANGUENET,**
mariés le 26 septembre 2015



Décès

Maurice NOEL,
décédé le 12 septembre 2015

Damien GAZELOT,
décédé le 2 novembre 2015

Claude MORANCHEL,
décédé le 6 novembre 2015

André DORMOY,
décédé le 9 décembre 2015

Michel CARMINATI,
décédé le 13 janvier 2016

Répertoire téléphonique



Mairie

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Tél. 03 84 75 07 45
Fax 03 84 75 07 40

Mail : frotey-les-vesoul@vesoul.fr

Site internet :
www.frotey-les-vesoul.fr

**Le Maire reçoit sur rendez-vous,
contact le matin de préférence**

Service technique

Tél. 03 84 76 42 66

SPA Dampvalley-lès-Colombe

Tél. 03 84 78 73 98

Association Haut-Saônoise de Protection Animale

Piégeage et stérilisation
de chats errants
Tél. 06 72 44 91 88

Déchetteries

Quincey - Tél. 03 84 75 43 05
Pusey - Tél. 03 84 76 02 11

Location Salle des Sports

US Frotey - Tél. 06 86 49 09 33

Maison des Associations

Tél. 03 84 76 22 41

Etamine – VBus

Appel gratuit depuis un fixe
Tél. 0 800 09 99 39

Écoles / Petite enfance

Élémentaire
Tél. 03 84 75 62 25

Maternelle
Tél. 03 84 76 69 22

Accueil périscolaire
Tél. 03 84 75 77 81

Micro-crèche « Les P'tits Sabots »
Tél. 03 84 68 07 24

15	SAMU
17	POLICE
18	POMPIERS
112	APPEL D'URGENCE EUROPEEN
114	SOURDS ET MALENTENDANTS
115	SANS ABRI
119	ENFANCE MALTRAITEE
116000	ENFANTS DISPARUS

URGENCES

Médecin de garde	39 66
Pharmacie de garde	32 37
Commissariat de Vesoul	03 84 96 34 00
Centre antipoison de Strasbourg	03 88 37 37 37

A savoir

AIDE / SOUTIEN

Fil Santé Jeunes 01 44 93 30 74

SAFED 03 84 76 00 10
Service d'Aide aux Femmes en Difficulté

Maltraitance personnes âgées
(mardi de 14 h à 16 h) 0800 008 375

Sida Info Service 0800 840 800

Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
(et aide à l'entourage)

Site 1 : Alcoologie - tabacologie
03 84 76 75 75

Site 2 : Usagers de drogues - Addictions sans substances (jeu - cyber-dépendance)
03 84 76 62 62

Pour les aidants et les personnes âgées en perte d'autonomie
0 820 10 3939

DACTYL
bureau

Particuliers
& Professionnels

Tél. 03 84 75 54 00 - Fax. 03 84 75 38 27
accueil@dactylbureau.fr

- 3 magasins sur votre secteur :
- Vesoul, Espace de la Motte
 - Héricourt, 2 rue des arts
 - Lure, 22 Avenue Carnot

Papeterie

Bureautique

Scolaire

Potocopieur

Mobilier





Directeur de la publication : Jean-Marie SCHIBER

Responsable de la rédaction : Christophe TARY

Imprimeur : Imprimerie Repro System - 70000 Vesoul - 03 84 75 89 93

Date de parution : février 2016



Mairie de Frotey-lès-Vesoul - 22 rue Marcel Rozard - 70000 FROTEY-LÈS-VESOUL
Tél. 03 84 75 07 45 - Fax 03 84 75 07 40 - Mail : frotey-les-vesoul@vesoul.fr
www.frotey-les-vesoul.fr

